

remis à L'ASSOCIATION MUSICALE ET ÉDUCATIVE À VOCATION SOCIALE (AMEVS)

La Fondation Charles Defforey délivre chaque année un Grand Prix culturel doté de 100 000 euros. Renommé Grand Prix pour l'accès à la culture en 2023, il est destiné à récompenser une personne morale qui développe des projets culturels pluridisciplinaires (théâtre, musique, danse, arts plastiques...) au sein de territoires décentralisés ou ruraux, et de quartiers urbains prioritaires ou dénués d'équipements culturels publics. Son jury est très majoritairement constitué de membres de l'Académie des beaux-arts.

L'AMEVS Sorbonne Université



Créée en 2022 par Jéricho Pierre-Noël, un étudiant haïtien passionné d'informatique et de musique, l'Association musicale et éducative à vocation sociale a pour but de permettre l'accès à l'éducation musicale et à la pratique instrumentale dans les zones défavorisées. En offrant la possibilité d'une pratique musicale collective associée à la diffusion et à la création, l'association place la musique au centre de l'inclusion sociale et promeut l'égalité des chances.

Projet récompensé

PAQÉMO, le Projet artistique de quartiers éducatif musical en orchestre

Projet à la fois culturel, pédagogique et social, PAQÉMO favorise l'accès à la formation musicale pour les enfants défavorisés d'Haïti en leur permettant d'apprendre à chanter, à jouer d'un instrument de musique (à cordes, vent, ou percussion) et de se rassembler en orchestre, dès l'âge de 6 ans, et jusqu'à 18 ans. L'objectif de cette initiative est de créer un écosystème d'éducation artistique fort, résilient et durable en Haïti, dans un esprit de coopération responsable et engagé.

Une approche pour l'inclusion sociale et la mixité

Selon l'Unicef, en Haïti, 500 000 enfants ont des difficultés d'accès à la formation en raison de la violence liée aux gangs. Au sein des communautés les plus vulnérables, cette situation renforce le taux délinquance qui atteint aujourd'hui un niveau record dans le pays.

PAQÉMO n'est pas seulement un programme d'éducation musicale : cette initiative représente également une opportunité d'épanouissement et d'espoir pour les jeunes musiciens locaux. En proposant une activité constructive et éducative, PAQUÉMO apporte un nouveau souffle à musique traditionnelle haïtienne tout en luttant contre la délinquance juvénile.

Porté par l'AMEVS, ce projet, qui bénéficie d'un encadrement et d'un soutien financier de divers acteurs tels que la Sorbonne Université et l'Université Paris 8, est réalisé en partenariat avec AMUSARTS, l'Académie musicale universitaire des sciences et des arts intervenant à l'Université Quisqueya à Port-au-Prince, ainsi qu'avec l'école de musique Laïcat à Belladère.

Dès l'été 2024, le Grand Prix pour l'accès à la culture de la Fondation Charles Defforey permettra de financer l'apprentissage d'un instrument pour environ 2000 jeunes en Haïti.



UN STAGE D'ORCHESTRE À BELLADÈRE À L'ÉTÉ 2023 - YOUTUBE

Membres du jury

- Mme Coline Serreau, réalisatrice, Vice-Présidente de l'Académie des beaux-arts, Présidente du jury
- M. Régis Campo, compositeur, membre de l'Académie des beaux-arts
- M. Jacques Fansten, cinéaste
- M. Etienne Ghys, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences
- M. Adrien Goetz, historien de l'art et romancier, Président de l'Académie des beaux-arts
- Mme Christine Gozlan, productrice de cinéma, correspondante de l'Académie des beaux-arts











Contact

Institut de France communication@institutdefrance.fr 01 44 41 44 41



humanitaire et culturel L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies composant l'Institut de France. Réunissant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et ACADÉMIF manifestations de nature artistique. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important



réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraine (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

Créée en 1999, la Fondation Charles Defforey-Institut de France a pour objet de soutenir des associations, fondations, personnes morales ou ONG (organisations non gouvernementales), à l'exclusion de toute personne physique, ayant une action à caractère caritatif ou culturel, ou dont le but est d'encourager la recherche. Des actions de la Fondation, des œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte, de l'Institut Pasteur, de la Fondation pour la recherche médicale, du Secours catholique, de la Fondation de l'Abbé Pierre, de l'association Médecins sans frontières pourraient être ainsi soutenues. Cette liste, non exhaustive, est donnée à titre d'exemple pour permettre de comprendre l'esprit dans lequel la fondation est créée. La fondation accorde chaque année quatre Grands Prix : un Grand Prix scientifique, un Grand Prix humanitaire, un Grand Prix pour l'apprentissage du français et un Grand Prix pour l'accès à la culture, ainsi que des subventions dans les domaines scientifique,



Créé en 1795, l'Institut de France a pour mission d'offrir aux cinq académies un cadre harmonieux pour travailler au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts, à titre non lucratif.

Grand mécène, il encourage la recherche et soutient la création à travers la remise de prix, de bourses et de subventions (près de 25 millions d'euros distribués chaque année par le biais de ses fondations abritées).

Placé sous la protection du président de la République, il est également le gardien d'un important patrimoine, à commencer par le Palais du quai de Conti, quatre bibliothèques dont la bibliothèque Mazarine, ou encore de nombreuses demeures et collections qui lui ont été léguées depuis la fin du XIX^e siècle. Parmi elles se trouvent le château de Chantilly, l'abbaye de Chaalis, le musée Jacquemart-André, le château de Langeais, le manoir de Kerazan ou encore la villa Kérylos.